

Sommaire du n° 12:

Page 3

**20e anniversaire de
l'Institut confédéral
CGT d'histoire sociale**
par Gilles Pichavant

Pages 4 à 11

**La lutte pour la paix au
Havre :**
**« Paix en Algérie »
1958-1962**
par Albert Perrot

Pages 12 et 13

Un poème de Louise Michel:
**« Les ouvriers de
Rouen » — 1865**
*Présentation et notes de
Guy Descamps
et Pierre Largesse*

Page 14 à 20

Labo CETE de Grand-Quevilly
**50 ans d'histoire sociale
dans le secteur des Études
et Recherche de l'Équipement,**
par Robert Privat

Pages 21 à 22

*Hygiène sécurité et conditions
de travail*
**Prise en charge de l'environnement
chez Tréfinmétaux au Havre,**
par Jacques Defortescu.

Page 23

**Connaître notre Institut
d'Histoire Sociale.**
*Bulletin d'adhésion pour
l'année 2002*

Avertissement à nos lecteurs

Nous sommes au regret de ne pouvoir publier dans ce numéro la deuxième partie de l'étude « **Bolbec retour sur son textile perdu** » de Pierre Michel.

Celui-ci a souhaité pouvoir poursuivre ses recherches archivistiques, de manière à atteindre l'objectif qu'il s'est fixé.

Nous l'excusons bien volontiers pour ce retard.

Éditorial

Le 20e anniversaire de l'Institut confédéral CGT d'histoire sociale.

Il y a 5 ans, lorsque l'Union départementale CGT de Seine-Maritime, et les différentes Unions locales, décidaient de créer notre institut départemental de Seine-Maritime, elles s'inscrivaient dans un mouvement qui avait pris sa source avec la création de l'Institut confédéral en 1982.

Les premiers promoteurs de l'Institut s'appuyaient sur le constat que l'Histoire de France avait trop tendance à évacuer le rôle de la Classe ouvrière. Il s'étaient dits que s'il y avait une force capable de s'intéresser et d'intéresser au rôle de la Classe ouvrière, c'était bien la CGT. Pour l'essentiel leur objectif était de mettre en évidence le rôle des travailleurs dans l'histoire. D'autant que les avancées sociales dans la construction de la société émanent essentiellement, en effet, des luttes du prolétariat, de la classe ouvrière, des travailleurs, des salariés.

Le mouvement syndical n'a que 150 ans d'existence. La CGT approche des 110 ans d'existence. C'est quasiment rien à l'échelle de l'Histoire. Or l'histoire, sa connaissance, son analyse, la compréhension des expériences sociales et politiques vécues par ceux dont on hérite, est indispensable à la maîtrise lucide d'un avenir. Ce besoin vital dans une mondialisation qui complexifie les rapports de classe, et dans un contexte qui brouille les repères, se heurte pourtant à plusieurs handicaps pour être satisfait.

Premièrement, le renouvellement du collectif militant se fait d'une manière incessante au point qu'un militant, qui soit petit fils d'un militant, est extrêmement rare. Les archives personnelles, les vécus et expériences, disparaissent avec les acteurs.

Deuxièmement, le mouvement syndical n'a que peu accumulé de patrimoine à la différence du patronat. Il ne reçoit que peu de legs, de biens, de terres, de maisons, etc. au point que, par exemple sur des centaines de milliers d'affiches publiées, il en reste très peu.

Troisièmement, les militants sous-estiment, en général, ce qu'ils font. Le syndicat vit au présent, sur l'immédiat. Alors que dans les premiers syndicats, il y avait toujours un archiviste, cette pratique s'est peu à peu perdue.

Certes des historiens, des sociologues, des spécialistes des sciences sociales contribuent à l'histoire sociale, parfois de manière contradictoire, mais peut-on s'en contenter?

L'institut CGT d'histoire sociale, les instituts régionaux et départementaux, ont donné vie à une ambition: celle de regarder le mouvement de l'intérieur, de comprendre les mécanismes de l'organisation, de solliciter la mémoire des militants, de croiser leur approche, de réfléchir sur leur engagement, d'étudier les archives écrites et audiovisuelles, de saisir les motivations des acteurs, de se pénétrer du contexte économique, social et politique de l'époque pour appréhender les comportements, d'analyser les conceptions et les choix de société.

Continuons l'œuvre entreprise, pour le succès de nos luttes d'aujourd'hui. Renouvelez votre adhésion pour 2002 !

Gilles Pichavant

La lutte pour la paix en Algérie

La lutte pour la « PAIX EN ALGERIE » au Havre 1958 - 1962,

Par **Albert PERROT**
Vice Président

Ce deuxième article sur la lutte pour la Paix en Algérie, couvre la période Mai 1958 à Mars 1962, date de la signature des accords d'EVIAN. Il relate les principales actions, luttes, manifestations, tant au plan national qu'au plan local au Havre. C'est une période décisive, puisqu'elle aboutira à la Paix.

Mais c'est aussi une période particulièrement difficile et dure, avec un pouvoir personnel intransigeant au début, avec des actes de répressions féroces à l'égard des Algériens et des Français agissant pour la Paix, avec la naissance et l'activité de cette armée secrète (l'OAS) qui multipliera attentats, plastiquages, rébellions ouvertes - En Algérie comme en France.

Mais c'est aussi une période où l'on voit les Forces de PAIX gagner progressivement du terrain sur les acharnés de la guerre.

Le 13 Mai 1958, profitant de la démission du ministre Gaillard, des officiers factieux et des ultras organisent à ALGER une véritable rébellion, avec manifestations de rue, création d'un Comité de Salut Public présidé par le général Massu, occupation des bâtiments publics, et lancent un appel au général de Gaulle pour qu'il prenne le

pouvoir. Et ce dernier de répondre « *Moi seul, je peux sauver le pays* ».

La CGT appelle aussitôt à l'action en déclarant que « *La classe ouvrière est résolument opposée à tout pouvoir personnel et à toute dictature militaire.* »

Grèves et manifestations se multiplient dans toute la France, et au Havre plusieurs meetings rassemblent des milliers de personnes devant Franklin.

Malgré ce puissant mouvement d'opposition populaire, de Gaulle sera investi le 1^{er} Juin 1958 par l'assemblée nationale. Aussitôt, il prépare une nouvelle constitution qui renforce considérablement les pouvoirs du Président de la République. A l'occasion du referendum sur cette constitution, la CGT appelle seule en tant qu'organisation syndicale, à voter « non », de Gaulle obtient un véritable plébiscite avec 80 % des voix. Le chantage à la guerre civile, de vagues promesses de paix en Algérie ont pesé lourd dans le résultat de ce vote. De Gaulle est apparu comme « l'homme providentiel ».

L'action pour la paix en Algérie devient encore plus difficile. Mais les illusions créées se dissipent rapidement.

A Alger, le **5 Juin 1958**, de Gaulle annonce la couleur : « *je déclare qu'à partir d'aujourd'hui, la France considère que dans toute l'Algérie, il n'y a que des Français à part entière, avec les mêmes droits et les mêmes devoirs.* »

Le 7 Juin 1958 à ORAN :

« *L'Algérie doit démontrer qu'elle est une terre française aujourd'hui et pour toujours* ».

Le 8 Juin 1958 à MOSTAGANEM :

« *Vive l'Algérie Française* ».

L'action pour imposer la paix en Algérie par la négociation apparaît plus nécessaire que jamais.

Du 22 Juin au 6 Juillet 1959, dans le cadre d'une quinzaine d'actions, des milliers de signatures couvrent une carte adressée au Président de la République :

« *L'emploi de la force en Algérie ne peut rien régler, il ne peut que rendre plus difficile un accord basé sur la compréhension réciproque.*

La négociation, seule capable de mettre fin à la guerre, est immédiatement possible avec la résistance algérienne, si la reddition de l'adversaire n'est pas exigée.

L'avenir politique de l'Algérie, ne peut être fixé de façon unilatérale ; il ne peut s'élaborer qu'à

partir d'une négociation qui, tôt ou tard, devra avoir lieu. »

Un grand meeting se déroule à Franklin le mardi 30 Juin 1959, meeting organisé par :

- Le Mouvement de la Paix,
- Le Centre d'Action Démocratique,
- Le Parti Communiste,
- L'Union des Gauches Socialistes,
- Le Parti Socialiste Autonome,
- L'Union des Syndicats CGT.

Une nouvelle fois la salle Franklin résonne de la volonté des travailleurs, de la population havraise de voir s'ouvrir le chemin de la paix en Algérie par l'ouverture de négociations.

Les actions incessantes menées pour la paix en Algérie, en France, la résistance armée des Algériens ont fait évoluer de Gaulle : il admet le 16 Septembre 1959 l'autodétermination du Peuple algérien :

« Compte tenu de toutes les données algériennes nationales et internationales, je considère que le recours à l'autodétermination doit être dès aujourd'hui proclamé... »

Mais ses exigences la vident de son contenu : « naturellement, la question sera posée aux Algériens en tant qu'individus, car depuis que le monde est monde, il n'y a jamais eu d'unité, à plus forte raison de souveraineté algérienne. Quant à la date du vote, je la fixerai le moment venu, au plus tard quatre années après le retour à la paix... » et il poursuit : « L'indépendance aussi est impossible, ce serait une sottise, une monstruosité. » (Tournée des popotes, Batua 16 Septembre 1959).

Le 24 Janvier 1960, les Ultras d'Algérie, prenant prétexte de mesures prises contre le général Massu, avec bien entendu la complicité de l'armée, occupent le quartier des Facultés à Alger, dressent des barricades. C'est la rébellion ouverte, c'est le coup de force des barricades.

La riposte à ce coup de force des factieux sera puissante et considérable.

Ensemble la CGT, la CFTC, la FEN, l'UNEF appellent les travailleurs à faire grève et à manifester pour faire échec aux factieux : « Écraser les forces fascistes, clairement exprimer la volonté d'en finir avec la guerre d'Algérie, affirmer l'attachement de la classe ouvrière à la démocratie » tels sont les objectifs de cette action unitaire.

Dix millions de travailleurs font grève dans toute la France pour barrer la route aux factieux et aux

fascistes. Au Havre, métallos, ouvriers du bâtiment dockers, ouvriers du bois, salariés de l'EDF.. font grève.

Le peuple algérien s'est doté d'un gouvernement provisoire : le G.P.R.A.

Du 25 au 29 Juin 1960, une rencontre a eu lieu à Melun, entre émissaires du G.P.R.A et représentants du gouvernement. Une grande journée nationale d'actions est organisée par le Mouvement de la Paix, la Fédération CGT de la Métallurgie le **28 Juin 1960** pour que les pourparlers de Melun aboutissent à une véritable négociation de paix.

Un rassemblement a lieu à 18 Heures à la salle Franklin le 28 Juin 1960, où se retrouvent tous les artisans de la Paix. Malheureusement les pourparlers de Melun n'aboutissent pas ; c'est l'échec face aux conditions dictées par de Gaulle.

Le 27 Octobre 1960 une journée nationale d'action pour la négociation en Algérie est à nouveau organisée par la CGT, CFTC, la FEN et l'UNEF.

Au Havre, un appel commun est lancé par les Unions Locales CGT, CFTC et FEN aux travailleurs pour une grève d'une heure et une participation au meeting à Franklin à 17 H 45.

Les objectifs de cette manifestation sont clairement exprimés :

- La paix par la négociation en Algérie,
- La garantie mutuelle de l'application loyale du principe de l'autodétermination,
- La sauvegarde de la démocratie et de ses principes fondamentaux.

De nombreuses organisations se joignent à cette

Informations Locales

De nombreux Havrais ont assisté au meeting en faveur de la paix en Algérie

De nombreux Havrais ont répondu, hier, à l'appel des Unions locales C.G.T., C.F.T.C. et F.E.N. en faveur de la paix en Algérie.

La presse havraise du 28 octobre 1960 fait écho à la manifestation de la veille.

journée d'action, et appellent la population à participer au meeting :

Mouvement de la Paix, Ligue des Droits de l'Homme, Union des Femmes Françaises, Fédération des Anciens d'Algérie, Parti Socialiste Unifié, Parti Communiste Français, Foyers des Jeunes Travailleurs, Tourisme et Travail, F.N.D.I.R. P., Union des Jeunesses Communistes de France, La Libre Pensée, ARAC, Syndicat des Municipaux CGT, Syndicat Hospitaliers CGT, Union Syndicale des Métaux CGT, Union syndicale des Marins et ADSG (Ponts et machines), Syndicat des Municipaux CFTC, Syndicat du Bois CGT.

L'ensemble des FORCES DE PAIX entend clamer encore et toujours plus fort sa volonté de voir s'ouvrir de véritables négociations.

Les travailleurs sont venus de toutes les usines, de toutes les corporations : ils sont là les métallos, les ouvriers du bâtiment, les hospitaliers, les municipaux, les travailleurs du Bois, les Marins, les enseignants... Les jeunes côtoient les anciens, les femmes sont présentes, les communistes, ceux du PSU, des chrétiens, des laïques... C'est toute une population qui pèse de tout son poids pour que s'arrête cette sale guerre et qui vote des deux mains la motion pour la PAIX en Algérie.

« MOTION

POUR LA PAIX EN ALGERIE

Répondant à l'appel des Unions Locales du Havre : CGT, CFTC, et FEN, et des Organisations attachées à la Paix en Algérie,

Les Havrais, rassemblés le Jeudi 27 Octobre 1960, grande salle Franklin, proclament leur volonté de continuer leur action :

- *pour la paix par la négociation en Algérie,*
- *pour la garantie mutuelle de l'application loyale du principe de l'autodétermination,*
- *pour la sauvegarde de la démocratie et de ses principes fondamentaux.*

Vive l'Union et l'Action pour la Paix en Algérie. »

Le 8 Janvier 1961, de Gaulle organise un referendum sur l'autodétermination en Algérie, mais avec une restriction : « dès que les conditions de la sécurité en Algérie permettront d'y rétablir le plein exercice des libertés publiques ». Ce qui reporte aux calendes grecques le recours à l'autodétermination. La CGT appelle à voter « NON » à ce referendum. Le referendum obtiendra 75,3 % de oui.

En Février 1961, une rencontre importante a lieu à Genève, entre l'UGTA (Union Générale des

Travailleurs Algériens), l'UGEMA (Union Générale des Étudiants Musulmans d'Algérie), la CGT et l'UNEF. Cette rencontre aboutit à une déclaration commune, reconnaissant « la nécessité de mettre un terme à la guerre par des négociations directes entre le gouvernement français et le GPRA sur les conditions d'application de l'autodétermination et sur le cessez le feu. »

Le 19 Mars 1961 à Maromme, le Mouvement de la Paix organise un rassemblement départemental de masse, et l'Union Locale CGT du Havre appelle tous les syndicats à y participer et à envoyer de nombreuses délégations. Il faut clamer toujours plus fort la volonté de voir s'ouvrir de véritables négociations de PAIX. Les métallos et les ouvriers du bâtiment enverront à ce rassemblement une grande délégation.

Le 7 Avril 1961, des premiers pourparlers s'engagent à EVIAN entre représentants du gouvernement et le G.P.R.A. Les Ultras d'Algérie voient rouge et organisent une véritable insurrection. Après avoir assassiné le maire d'Alger, Camille Blanc, ils mènent, y compris en France des actions terroristes comme le plasticage de la Bourse de Paris qui fait 14 blessés.

Le 22 Avril 1961, c'est le PUTSCH D'ALGER avec la prise du pouvoir à Alger par les généraux factieux : Challe, Salan, Zeller, Jouhaux. Les émeutiers comptent sur l'appui de l'armée, et des soldats du contingent mais ces derniers refuseront de soutenir ces émeutiers. En France, courent les bruits les plus divers : débarquement d'activistes en France, raids de parachutistes... L'Etat d'urgence est proclamé à Paris et Debré n'hésite pas à se couvrir de ridicule en s'adressant à la population : « Allez y à pied, en voiture, convaincre les paras de leur lourde erreur... »

Le 24 Avril, c'est la riposte syndicale unitaire : CGT, CFTC, FEN, UNEF appellent à une grève générale et à manifester. Au Havre, les organisations syndicales CGT, CFTC, FEN et Autonomes, devant le coup de force d'Alger, appellent à une grève d'une heure et à participer à un meeting à Franklin. 4000 personnes se rassemblent dans la grande salle pour dénoncer le coup de force, et exiger la plus grande fermeté contre les factieux d'Alger et leurs complices en métropole.

Au plan national, 12 millions de travailleurs font grève.

Le 26 Avril à 3 heures du matin, c'est la fin de la rébellion. Le générale Challe se constitue

25 Avril 61

Une puissante manifestation syndicale a démontré hier en fin d'après-midi la résolution des travailleurs de s'opposer au coup de force des militaires

Les manifestations syndicales organisées hier pour témoigner la résolution des travailleurs de s'opposer au coup de force d'Alger ont revêtu une très grande ampleur.

Ce fut d'abord l'arrêt de travail qui, à 17 heures, fut très largement, voire totalement suivi dans tous les secteurs.

Ce fut ensuite le meeting de 17 h. 30 à Franklin qui, sous la présidence de M. Jochem, secrétaire de l'Union Locale C.G.T. devait rassembler ce qui ne s'est pas vu depuis longtemps) environ 4.000 personnes dans la salle, et sur le terre-plein, répondant aux consignes des organisations syndicales C.G.T., C.F.T.C., F.E.N., autonomes.

Trois orateurs se succédèrent au micro après que M. Jochem eut ouvert la réunion en criant « Non au fascisme », prise de position qui fut le thème général de la réunion.

M. Caillot, parlant au nom de la C.F.T.C., constata que « jamais, depuis la Libération, le pays n'a été si près de l'abîme. Les Syndicats ont toujours lutté contre le fascisme, si nous en sommes là c'est sans doute que même au sein du gouvernement, par carence, inertie, complicité, les factieux ont bénéficié de complicité ».

Il souligna « la coupable indulgence témoignée aux hommes des barricades. Maintenant les généraux félons veulent prendre le pouvoir en métropole.

« Il faut se tenir en état d'alerte, la dictature serait la fin de toutes les libertés. Il faut réaliser l'union de toutes les organisations syndicales pour barrer la route au fascisme.

« Il faut négocier avec le G.P.R.A. et que le peuple algérien choisisse ses destinées ».

M. Bruguot, représentant la F.E.N. Il souligne d'abord que « c'est la troisième fois, en trente ans, que l'Algérie entre en insurrection contre la France.

« Ces factieux défilent à la fois le peuple de France et le peuple algérien.

« Tout danger n'est pas écarté. Nous ne mesurerons pas, dit-il, notre appui au gouvernement, qu'on n'y voit pas une adhésion à une politique à laquelle nous n'avons pas souscrit, mais la volonté de voir châtier les coupables ».

M. Charpiot, représentant la C.G.T., s'adressa d'abord aux marins invités par leur syndicat à s'opposer à l'arraisonnement de leurs navires.

Il annonça ensuite qu'un Comité de vigilance, fonctionnant jour et nuit, était créé à Franklin, réunissant C.G.T., F.E.N., S.G.E.N., Autonomes, les partis radicaux, communistes, S.F.I.O.

Il donna lecture d'une motion



(Photo U.B.)

de l'équipage du « Flandre », qui, pour marquer sa solidarité au mouvement, avait retardé le départ de trente minutes.

« La France, poursuit-il, est en guerre depuis vingt et un ans », et il souligna tout ce que cela entraîne. Il réjeta « sur le pouvoir lié aux trusts, anti-social, les responsabilités des événements. Le pouvoir n'a pas pu, n'a pas voulu mettre fin à la guerre par la négociation avec le G.P.R.A., les chefs militaires ont été récompensés après le 13 mai, les insurgés des barricades n'ont pas été punis ; on a laissé l'armée préparer ouvertement sa révolution, cette armée de métier qui n'est pas l'armée de la nation.

« Il faut aujourd'hui mesurer le danger, former le front uni des travailleurs : l'union des Français fera reculer quelques milliers de militaires.

« Il faut penser au précédent de l'Espagne, se délier de la V^e colonne ».

L'orateur s'indigna de ce qu'à Paris on ait refusé au peuple le droit de manifester, qu'on lui refuse des armes.

Il réclame « la liberté de manifester, des armes, la mise hors d'état de nuire en métropole des ultras, la paix par la négociation, l'écrasement de la rébellion en Al-

La résolution

M. Bréjon, représentant les Syndicats autonomes, donne lecture de la résolution suivante adoptée à l'unanimité :

« Les travailleurs du Havre, répondant à l'appel des organisations syndicales C.G.T., C.F.T.C., F.E.N. et Autonomes :

« Après un arrêt de travail, le 24 avril 1961 :

« Affirment leur volonté permanente de paix en Algérie par la négociation avec le G.P.R.A., et leur volonté de s'opposer au coup de force des généraux et des activistes ;

« Demandent au gouvernement de tout mettre en œuvre pour permettre au pays républicain de se dresser contre les entreprises factieuses dans la Métropole et pour réduire à l'obéissance ceux qui, trahissant leur devoir, veulent entraîner les jeunes du contingent dans leur révolte contre la nation.

« Exigent la mise hors la loi et le châtiment exemplaire des officiers félons qui ont été encouragés dans leur action subversive par la mansuétude coupable dont ont bénéficié les insurgés des barricades et la mise hors d'état de nuire des plasticiens.

« Appellent les travailleurs et la population à rester vigilants et en

les organismes et manifestations qui veulent faire respecter la volonté du peuple français et sauvegarder la démocratie. »

x x x

« Les cadres du Service technique de la Compagnie Générale Transatlantique, conscients des heures grèves que connaît le pays, soucieux de ne pas entraver en quoi que ce soit l'activité de la Compagnie mais désireux de s'associer au mouvement général des groupements organisés de travailleurs, décident d'interrompre collectivement leur travail une heure avant l'horaire habituel le 24 avril 1961. »

x x x

« Les institutrices et les professeurs du lycée d'Etat féminin du Havre, syndiqués et non-syndiqués, manifestent leur profonde indignation devant le coup de force d'Alger.

« Le 24 avril 1961, à l'unanimité, ils ont décidé de ne pas assurer les cours de 14 à 15 heures (les horaires de l'enseignement ne leur permettant pas une action à l'heure prévue par l'ensemble des travailleurs de la nation).

« Ils affirment leur détermination de s'opposer par tous les moyens en leur pouvoir aux militaires factieux. »

Vive réaction populaire, au Havre comme partout en France, pour faire face au coup de force des militaires

prisonnier, les autres sont en fuite.

Le 9 Mai 1961, de Gaulle accepte la discussion avec le GPRA :

« L'avenir de l'Algérie, nous entendons en discuter à fond, notamment avec ceux qui nous combattent. Aux populations algériennes de décider si l'Algérie sera un État souverain au dedans et au dehors. A elles de décider si cet État sera associé à la France. »

Le 20 Mai, s'ouvrent enfin à EVIAN les négociations Franco Algériennes, tant réclamées par les forces de Paix.

L'organisation de l'Armée Secrète (OAS), née sur le terreau de la rébellion à Alger, s'organise en Algérie et en métropole et multiplie ses actions terroristes. Dans la première quinzaine d'Octobre, 314 attentats ont lieu.

Le 17 Octobre 1961 dans la soirée, 20 000 Algériens manifestent pacifiquement dans les rues de Paris, pour demander la levée du couvre feu. Les mains nues, ils veulent défendre leur dignité d'hommes humiliés et bafoués. Le Préfet Papon ne l'entend pas de cette oreille et lance contre eux sa police qui se livre à une répression sanglante, d'une violence sauvage. Les policiers frappent à coups de crosse et lancent les Algériens dans l'eau glaciale de la Seine.

« Mercredi 17 Octobre à Nanterre, onze heures du soir, près du Pont du château, une trentaine d'Algériens sont ramassés. Roués de coup, ils sont jetés dans la Seine, du haut du pont par les policiers. Une quinzaine d'entre eux ont coulé.

« Pas étonnant, dit une voix le plus naturellement du monde, peu d'Algériens savent nager.

D'autres essayaient de regagner le bord, mais les agents tiraient dessus. Combien ont pu s'en sortir ? Nous sommes restés, trois heures dans l'eau. Finalement, une péniche nous a repêchés... » (France Soir 27 Octobre 1961).

Journée d'une sauvagerie sans pareille, que ce 17 Octobre où furent assassinés plusieurs centaines d'Algériens, dont les corps parfois furent retrouvés noyés dans la Seine.

Cette police déchaînée arrêta onze mille cinq cent trente huit Algériens, pour les parquer à Vincennes et se livrer sur eux à de violentes exactions, brutalités et humiliations.

Cette sauvage répression soulève la révolte et l'indignation dans toute la France.

Mais la marche vers la PAIX est irrésistible.

Les mois de Novembre et Décembre 1961 sont des

mois de multiples actions notamment contre l'OAS : manifestations le 30 Novembre, le 6 Décembre, le 19 Décembre.

L'année 1962 débute par une manifestation de 40000 personnes le 5 Janvier devant le siège du Parti Communiste victime d'un attentat de l'OAS.

Le 8 Février 1962, au soir, une grande manifestation unitaire est organisée par la CGT, la CFTC, l'UNEF, le SGEN, le SNI, le Parti Communiste, le PSU, le Mouvement de la Paix.

60 000 travailleurs et démocrates défilent dans les rues de Paris, pour la Paix en Algérie, et pour protester contre les attentats de l'OAS, : dix au total en une seule journée à Paris : au domicile du professeur Vedel, du sénateur Raymond Guyot, de l'écrivain Vladimir Pozner, d'André Malraux où une enfant de quatre ans a été grièvement blessée, la petite Delphine Renard.

60 000 travailleurs, encadrés par un service d'ordre, défilent dans les rues de Paris, évitant tout heurt avec la police, et la manifestation garde envers et contre tout, un caractère pacifique.

Au moment de la dislocation, vers 19 H 30, des policiers casqués chargent et frappent à toute volée, à coups de mousquetons et à coups de matraques toute forme humaine qui leur tombe sous la main.

Des travailleurs tentent de se réfugier dans la descente du métro Charonne, mais les grilles sont fermées et ils se trouvent piégés. Les policiers les frappent sauvagement à coups de matraques, les assomment et basculent les corps inertes par dessus la rambarde.

Voici le témoignage de Monsieur Bouret, vice président de l'Union Parisienne CFTC : *« un groupe de forces de l'ordre voyant la cohue devant la bouche de métro s'acharne sur elle matraquant d'abord les derniers manifestants qui cherchaient encore à s'engouffrer. Les corps de ceux qui furent assommés furent jetés par dessus la rambarde sur la masse des gens bloqués dans la bouche, et pour finir les policiers jetèrent sur le tas humain des grilles d'arbres. Et encore, rapportent d'autres témoins, des tables de bistro avec leur dessus de marbre. »*

De ce carnage, on retire 250 blessés, et neuf morts : un enfant qui eut le crâne fracturé, et huit travailleurs, tous membres de la CGT. Un neuvième travailleur décèdera, quelque temps plus tard, des suites de ses blessures.

Ce massacre soulève l'indignation et la révolte dans la France entière.

La CGT décide d'appeler à un arrêt national de

Par opposition aux agissements de l'O.A.S. et en mémoire des victimes du 8 février

12 février 1962

Syndicats et groupements havrais manifesteront aujourd'hui et demain

Motions

Secrétariat national du Mouvement de Libération Ouvrière

Un bilan tragique illustre d'une manière tragique la brutalité inouïe de la police face aux démocrates rassemblés à l'appel de leurs organisations pour lutter contre le fascisme.

Le Mouvement de Libération Ouvrière s'incline respectueusement devant les travailleurs, hommes et femmes, morts au cours d'une féroce répression et devant les nombreux blessés.

Le Mouvement de Libération Ouvrière condamne la scandaleuse attitude du pouvoir. En la circonstance, celui-ci par la violence qu'il autorise à certains éléments de la police, se montre, de fait le complice des assassins O.A.S. qu'il a chargés de combattre.

D'autre part, en identifiant la manifestation, comme étant organisée et dirigée par le seul Parti communiste, le Gouvernement forge un alibi mensonger repris par une partie de la presse, de la radio et que nous tenons à dénoncer vigoureusement.

Le Mouvement de Libération Ouvrière demande que des sanctions exemplaires soient prises envers les responsables de ces violences meurtrières exercées à l'encontre de manifestants à la fois pacifiques et résolus.

Il appelle tous les travailleurs à suivre avec discipline les consignes de leurs organisations respectives et à intensifier la lutte contre l'O.A.S. et pour la paix en Algérie.

Association Syndicale des Familles d'Aplemont

L'Association syndicale des familles du plateau d'Aplemont s'est précipitée à l'élection de son bureau, réunie en Assemblée générale pour les événements actuels prenant une telle importance dans la vie de chaque famille française. L'Assemblée n'a pu rester indifférente

Aujourd'hui, au Monument aux Morts

Parti Communiste Français

Le parti communiste français a toujours appelé ses militants, les travailleurs au combat résolu et unitaire contre le fascisme.

Dans la dernière période, il a donné son appui au Mouvement de la Paix qui avait préparé plusieurs rassemblements à 18 h., dans notre ville le 12 février contre l'O.A.S. et pour la paix en Algérie.

Il fut parmi les organisateurs de la manifestation anti-O.A.S. du 8 février, sauvagement réprimée par la police.

Le lendemain, il s'est associé à la grève de protestation qui, au Havre, a rassemblé plus de 15 000 travailleurs.

Il appelle à faire des obsèques des martyrs de la cause antifasciste fixées à mardi, une manifestation grandiose de défense des libertés et à assurer le succès de la grève d'une

devant une situation qui s'aggrave de jour en jour.

Se déclare solidaire du peuple de Paris qui a manifesté le 8 février 1962 sa juste indignation contre les agissements odieux de l'O.A.S.

Dénonce la brutalité inqualifiable des forces de répression et de leurs responsables.

Réfute les arguments développés par le Ministre de l'Intérieur tendant à mettre sur le compte d'extrémistes les incidents sanglants dont ont été victimes des citoyens justement indignés par la lâche attentat qui a coûté la vie à une fillette et coûtera peut-être la vie de nos enfants demain.

Déplore que le Gouvernement ne manifeste pas autant d'ardeur à rechercher et à châtier comme il convient la poignée de criminels, qui constitue l'O.A.S., qu'il en met à réfréner des manifestations pleinement justifiées.

Exige que soit mis un terme à la guerre d'Algérie dans le plus bref délai et que soit définitivement révoqué l'O.A.S. par des mesures rapides et énergiques.

C.F.T.C. Banques

Que la réprobation des citoyens tombe sur ceux qui déclarent ennemis de la République les travailleurs qui ont toujours été à l'avant-garde de la lutte pour la démocratie et le bien-être.

Nous rendons hommage aux victimes de Paris. Gardons en mémoire leur sacrifice. N'oublions jamais non plus les hommes qui lors de la seconde guerre mondiale luttèrent contre la barbarie et la tyrannie. Leur combat demeure le nôtre.

Sachons aussi que, quoi qu'il arrive, l'indépendance de l'Algérie est inévitable. Vouloir la liberté pour nous-mêmes, c'est la vouloir également pour les hommes qui se réclament d'une nationalité qui est devenue la leur.

Les événements qui viennent de se dérouler démontrent que le peuple doit compter de plus en plus sur lui-même et les organisations qui le représentent et le guident.

Comité de Liaison des Fonctionnaires et Assimilés (toutes tendances réunies)

Begrette que le gouvernement ne puisse assurer la protection des citoyens contre les attentats de l'O.A.S. et s'ingénie à empêcher les manifestations traduisant l'indignation populaire à l'égard des activités fascistes.

Déplore la violence avec laquelle la manifestation anti-O.A.S. du 8 février a été réprimée.

S'incline devant la mémoire des huit victimes des violences du service d'ordre.

Demande au gouvernement de prendre toutes les dispositions nécessaires pour empêcher les actes de banditisme de l'O.A.S.

Rappelle que le « cessez-le-feu » en Algérie est de plus en plus nécessaire afin que s'arrête cette monstruosité qu'est la guerre et qu'un

sans slogans, sans cris séditieux. Ils montreront leur volonté de voir maintenir dans notre pays les libertés démocratiques qui nous sont chères.

Section Havraise du P.S.U.

La section du Havre du P.S.U., soucieuse d'assurer le maximum d'efficacité à la riposte de tous les Républicains démocrates et socialistes, a décidé d'accrocher son concours entier à la manifestation nationale prévue pour le 12 février.

Elle invite tous ses adhérents à se rendre à 18 h. 30 devant le Monument aux Morts pour affirmer dans le calme et la dignité, en compagnie de toutes les organisations ouvrières et démocratiques, la volonté de l'immense majorité du peuple français de voir la paix rétablie rapidement par la conclusion des négociations qui accorderont au peuple algérien son indépendance.

Elle salue toutes les victimes de la répression policière du 8 février et assure les familles de son soutien total.

Elle affirme qu'avec le concours de toute cette journée peut, comme celle du 12 février 1934, être le prétexte à la victoire définitive du peuple de France sur le fascisme et le pouvoir personnel.

Comité local du Mouvement de la Paix

Le Mouvement de la Paix a, au cours de la semaine d'action pour la paix en Algérie et contre l'O.A.S., rassemblé des milliers de Havrais et Havraises qui ont fait le serment de se retrouver le 12 février, à 18 heures, pour affirmer cette double exigence.

Le parti socialiste S.F.I.O. ayant décidé le même jour, à 18 h. 30, une manifestation au Monument aux Morts pour protester contre la répression sangnante des forces policières et rendre hommage aux victimes du 8 février, le Mouvement de la Paix, qui a toujours travaillé à l'union la plus large pour la paix et la défense des libertés, décide de s'associer à l'hommage rendu aux morts du 8 février.

En conséquence, il appelle les amis du Mouvement de la Paix, les travailleurs et tous les démocrates à se rassembler lundi 12 février, à 18 heures, aux endroits prévus : Trois Boulevards, Sport-Boule à Aplemont, place Jenner, Hôtel de Ville (à côté des Magasins Boka), pour se rendre ensemble au Monument aux Morts, place Gambetta.

Il décide de participer aux manifestations prévues à l'occasion des obsèques mardi 13 février.

Union des Femmes Françaises

L'Union des Femmes Françaises vous appelle à venir très nombreuses aux manifestations organisées le 12 février, à 18 heures.

Les femmes et les mères doivent protester énergiquement contre les crimes, les attentats commis par les fascistes de l'O.A.S.

Crimes d'autant plus terribles qu'ils vont coûter la vie à une petite innocente, une fillette de 4 ans, la petite Delphine.

Montrons notre indignation et

notre colère au sujet des pires violences commises contre les démocrates qui manifestaient à Paris contre ces nouveaux crimes commis par l'O.A.S.

Violences qui ont coûté la vie à huit démocrates dont trois jeunes femmes, trois mères de famille et un jeune garçon de 16 ans.

Femmes et mères, avec tous les démocrates, imposons notre volonté de voir finir au plus vite cette guerre d'Algérie.

Unies par notre action, nous préserverons la vie de nos enfants et de nos foyers.

Syndicat des Employés C.G.T.

Le Syndicat des employés du Havre appelle les employés de bureau, des magasins de la Sécurité Sociale et des Banques à manifester le 12 février, à 18 heures (rassemblement côté des magasins Boka) pour se rendre au Monument aux Morts, afin de rendre hommage aux huit victimes des brutalités policières qui manifestaient contre le fascisme, pour la paix en Algérie.

Union départementale et Union locale C.G.T.

L'Union des Syndicats avait décidé de participer aux rassemblements organisés par le Mouvement de la Paix pour la paix en Algérie et contre le fascisme et l'O.A.S., le lundi 12 février à 18 h. aux : Trois-Boulevards, au Sport-Boule à Aplemont, au tunnel Jenner et à l'Hôtel de Ville (à côté des magasins Boka).

L'Union des Syndicats ouvriers appelle tous les travailleurs à se rendre aux endroits indiqués pour ensuite aller ensemble au Monument aux Morts, place Gambetta, à 18 h. 30.

P.S. — Les responsables syndicaux et les délégués sont priés de passer à Franklin retirer le matériel.

Union locale des Syndicats C.F.T.C.

Le 12 février 1934, les travailleurs de France signifièrent leur opposition aux entreprises fascistes.

Le 12 février 1962, les travailleurs confédérés de la C.F.T.C. manifesteront non seulement pour commémorer les luttes du passé, mais :

— Pour signifier avec force la volonté du monde du travail de vivre en liberté.

— Pour marquer leur opposition aux déchaînements de la violence et aux agissements des factieux de l'O.A.S.

— Pour proclamer leur attachement à la démocratie et à la liberté.

— Pour saluer dans le calme et la dignité les victimes du 8 février 1962 et aussi toutes les victimes des factieux.

Aussi la C.F.T.C. appelle tous les travailleurs à un arrêt général de travail d'une demi-heure en fin de matinée, ce 12 février 1962 et demande à l'ensemble de la population de cesser toute activité pendant ce temps.

Demain, arrêts de travail

RÉUNIS DANS LE CALME ET LA DIGNITÉ AU PIED DU MONUMENT AUX MORTS

Partis politiques et syndicats ONT MANIFESTÉ LEUR ATTACHEMENT A LA DÉMOCRATIE ET HONORÉ LA MÉMOIRE DES VICTIMES DU 8 FÉVRIER

C'EST dans le calme et avec infiniment de dignité que s'est déroulée, hier soir au monument aux morts de la place Gambetta, la manifestation qui tout à la fois entendait prouver l'attachement à la démocratie, protester contre les déchainements de la violence et les agissements de l'O.A.S. et rendre hommage aux victimes du 8 février.

L'initiative de ce rassemblement revenait au parti socialiste S.F.I.O., mais la plupart des organisations politiques de la gauche et les syndicats ouvriers avaient décidé de s'y associer.

Après les rassemblements prévus à 18 h. en quatre points de la ville : Les 3 Boulevards, le Sport-Boule d'Aplemont, le tunnel Jenner, l'Hôtel de Ville, à l'appel du Mouvement de la Paix, ce sont près de 4 à 500 personnes qui ont convergé vers la place Gambetta, où il n'y avait dans les environs immédiats absolument aucune trace de présence policière, du moins en uniforme.

Aux premiers rangs de l'assistance, où l'on notait les représentants des syndicats C.G.T., C.F.T.C., des partis S.F.I.O., P.S.U., du Mouvement de la Paix, du Comité de liaison des fonctionnaires, prirent place le maire du Havre, M. Robert Monguillon, René Cancé, député de Seine-Maritime, Duronéa, Eudier, conseillers généraux, plusieurs conseillers municipaux communistes.

Avec exactitude sur l'horaire annoncé, les personnalités citées ci-dessus avec à leurs côtés, MM. Chevallier, secrétaire de la section S.F.I.O. ; Bréjon, du Comité des Fonctionnaires s'avancèrent devant le monument, puis M. Hauchecorne, au nom des sections du parti communiste, déposa une gerbe. Enfin, après la minute de recueillement à la demande de M. Eudier, la foule entonna un couplet et le refrain de la « Marseillaise ».

La dispersion se fit ensuite lentement pendant que tout à l'entour, le mouvement de la ville se maintenait dans son aspect habituel.

Les arrêts de travail

La C.F.T.C., puis plus tard P.O. avaient lancé des mots d'ordre d'arrêt de travail pour la fin de la matinée. Le mouvement au Havre a affecté le secteur de la métallurgie où l'on a compté plus de 1.500 grévistes. Dans les administrations de la Sécurité sociale et des Allocations familiales, 65 %



(Photo « HAVRE LIBRE »)

Le front des personnalités officielles et des responsables des partis de gauche qui ont eu l'initiative ou se sont associés à la manifestation, pendant l'instant de recueillement au pied du Monument aux Morts de la place Gambetta.

Ce matin, arrêts de travail et manifestation au monument aux Morts

Ligue Française de l'Enseignement

La Fédération des Œuvres Laïques (Petites « A »), section régionale de la Ligue Française de l'Enseignement, profondément émue par les graves menaces qui pèsent sur les libertés publiques, s'incline devant les victimes des lâches attentats comme devant celles de la répression policière.

Elle invite tous les laïcs de la région havraise à s'associer dans le calme et la dignité à la protestation des républicains.

Elle appelle l'immense masse des Français, qui ne sont prêts à supporter ni l'assassinat, ni la dictature, à montrer leur ferme résolution dans la lutte pour la démocratie et la liberté.

Elle déposera mardi 13 février, place Gambetta, à 10 heures, une gerbe au monument aux Morts, à la mémoire des victimes du 8 février.

dre unaniment à l'appel national et à arrêter le travail, aujourd'hui mardi, à partir de 8 heures.

Départ en groupe de chaque chantier et atelier pour rejoindre la réunion de tous les municipaux et hospitaliers, à 9 h. 30, devant l'entrée de la mairie, rue du Général-Leclerc.

De là, ensemble, nous nous rendrons, pour 10 heures, au monument aux Morts. Lieu du rassemblement général.

La reprise du travail se fera l'après-midi, à l'heure habituelle.

Contre le fascisme et la guerre, camarades municipaux, tous présents.

Produits chimiques

MOTION

Les travailleurs C.O.T. et C.F.T.C. des Entreprises Petrosynthèse-Orogil, Manolène, Kuhlmann, Titane, réunis en assemblée générale, à la mairie annexe de Mayville, le vendredi 9 février 1962, protestent contre les crimes de l'O.A.S. et contre la répression meurtrière de la police : ren-

Immense émotion populaire dans tout le pays et dans toutes les entreprises, à la suite des événements du 8 février 1962.

Toute la France s'arrête pour dire:

« Non au fascisme, oui à la Paix immédiate en Algérie ».

Coupages de presse des journaux havrais.

travail le jour des obsèques, appel auquel se joignent l'Union Régionale CFTC, la FEN et trente six autres organisations, dont le Parti Communiste, le PSU, la Ligue des Droits de l'Homme, le Mouvement de la Paix.

Le 13 Février, un million de Parisiens accompagnent les victimes de la Bourse du Travail au Père Lachaise. Mais c'est la France entière qui les entoure dans ce dernier voyage. Ce jour est jour de deuil national. Pas de journaux. A 10 Heures, métro et bus s'arrêtent. La radio cesse ses émissions. Pas de courrier. Les décollages d'avions sont annulés jusqu'à midi. Écoles et facultés sont fermées. Le trafic ferroviaire suspendu. Électricité et gaz, en baisse de tension et de pression. Les usines s'arrêtent.

Pendant des heures et des heures, un océan de visages et de fleurs, passe dans un silence qui pèse lourd, très lourd, chargé de colère, un silence accusateur, un silence d'une force irrésistible pour gagner la paix.

La France, tout entière est debout, debout pour crier, au travers de son silence :

« Non au fascisme, oui à la Paix immédiate en Algérie. »

La puissance de l'action pour la paix en Algérie est telle que les négociations avec le GPRA qui avaient été interrompues, reprennent à EVIAN, et aboutissent, le 18 Mars 1962 à un accord sur le cessez le feu. Dans cet accord, **le droit à l'indépendance pour le peuple algérien est enfin reconnu.**

Le 19 Mars 1962, c'est la signature officielle des accords d'EVIAN.

Un referendum est organisé le 8 Avril en France pour entériner cet accord.

La CGT appelle à voter **« Oui »**.

Les *oui* l'emportent par 90,70 % des suffrages exprimés.

Mais il aura fallu 7 ans de guerre, 7 ans d'une guerre cruelle sauvage, et sanguinaire avec des milliers et des milliers de morts Algériens et Français, 7 ans d'actions incessantes, de manifestations, de grèves, pour qu'enfin soit reconnu au peuple Algérien son droit à l'indépendance.

C'est une immense **Victoire des forces de paix**. C'est en ces termes que la CGT salue cette grande victoire :

Une victoire des Forces de Paix

« L'accord qui vient d'être signé a été accueilli

avec une grande satisfaction et un profond soulagement par la classe ouvrière de notre pays et par l'ensemble du peuple français.

C'est...

... Une victoire de haute valeur humaine et politique qui doit mettre fin aux deuils et angoisses des familles et de la jeunesse de France et d'Algérie. Elle ouvre la voie à la Paix et à l'établissement de rapports de coopération entre l'Algérie Indépendante et la France, entre les peuples et les classes ouvrières de nos deux pays.

... Une grande victoire des forces de Paix sur les forces de guerre.

... Une grande victoire des défenseurs de l'indépendance des peuples sur les forces impérialistes et colonialistes, sur les forces d'opposition.

... Une grande victoire pour le peuple algérien qui depuis Novembre 1954 a mené la lutte, une lutte acharnée et héroïque pour sa liberté et sa dignité, pour son droit à disposer librement de lui-même, pour son indépendance.

... Une grande victoire enfin pour tous ceux et toutes celles qui, en France, ont combattu pour la Paix et affirmé avec force et détermination que la satisfaction des légitimes aspirations nationales du peuple algérien était la seule solution possible, juste et conforme au bon sens, à l'évolution historique des peuples vers leur émancipation, en même temps qu'à l'intérêt bien compris de notre pays. »

Prochain article :

Les TORTURES pendant la Guerre d'Algérie.

Sources :

- archives de l'Union Locale CGT du Havre,
- archives du Syndicat des Métaux,
- archives personnelles de Jean Pierre Marais,
- la Vie ouvrière du 22 Février 1962,
- VOS LUTTES CAMARADES, aux Éditions sociales, textes de Jean Claude POITOU,
- Esquisse d'une Histoire de la CGT, de Marc PILOLOT et Jean BRUHAT.
- Archives de la Presse Havraise.

Les ouvriers de Rouen,

Le savons nous bien tous? Tandis qu'en nos demeures,
Nous laissons, en songeant, passer sur nous les heures,
Moi, tandis que j'écris,
Et que d'autres s'en vont dans des fêtes bruyantes,
En France, près de nous, sont des bouches mourantes
Dont nul n'entend les cris !

Ah ! Nous sommes des fous ou bien des misérables !
Nous jetons aux prisons, aux bourreaux, les coupables,
Et nous disons: Horreur !
Le bandit, il est vrai, frappe au cœur sa victime,
Mais nous laissons mourir-Il est plus magnanime,
Faisant moins de douleur.

Et nous nous disons grands, justes, bons et paisibles !
Ah ! Quand nous paraîtrons aux assises terribles
De la postérité
Ne disons point trop haut, de peur des ombres pâles
Dont il évoquerait encor les derniers râles,
Ce mot: Fraternité !

Oui ! Depuis plus d'un an compté par la souffrance,
On mourait à Rouen, n'ayant plus d'espérance,
Quand nous l'avons appris !
Nous ne le savions pas ! Et les plaintes des mères,
Et des petits enfants, dans les bises amères,
Pleuraient toutes les nuits !

Nous savons maintenant. Ah ! Point de cœurs vulgaires
Qui pèsent leur offrande ! Il faut sauver nos frères
Sans perdre un seul instant.
Donnons sans balancer, donnons jusqu'à nos âmes,
Tous, qui que nous soyons, hommes enfants ou femmes;
On tue en hésitant !

Vite ! Tandis que nous disons: « Il faut souscrire »
La nuit, dans les chemins, un pauvre enfant expire,
Car nous le savons tous:
Quand les pères n'ont plus aucune nourriture,
Les enfants, dans les champs s'en vont à l'aventure,
Sur la pitié des loups.

Ils s'en vont, et la ville est au loin effacée:
Ils ont peur; les plus grands prennent, l'âme glacée,
Les petits par la main.
Ils s'en vont, et sur eux se répand une grande ombre;
Beaucoup ne souffrent plus, hélas ! Car le froid sombre
A qui fait taire la faim.

Louise Michel, octobre 1865

Ce poème, communiqué par Guy Descamps, membre de notre CA et animateur des *Amis de la Commune* à Dieppe, provient de l'ouvrage :

Louise Michel à travers la vie et la mort, Œuvre poétique recueillie et présentée par Daniel Armogathe, Paris, François Maspéro, 1982.

Commentaires et notes :

Biographie extraite de *Histoire de la France contemporaine 1789-1980*, ouvrage collectif coordonné par Jean Elleinstein, Paris, Editions Sociales, tome III, 1979. (p. 382) :



Michel (Louise) 1830-1905. Née à Vroncourt-la-Côte (Haute-Marne), fille naturelle d'une servante et d'un châtelain, elle devint institutrice mais refusa de prêter le serment exigé par le Second Empire et ne put enseigner que dans les établissements libres. A Paris en 1856, elle milita dans l'opposition républicaine, puis adhéra à la Ière Internationale.

Présidente du Comité des citoyennes de Montmartre pendant le siège de Paris, elle combattit sur les barricades pendant la Commune de Paris. On la surnomma la « Vierge rouge ». Condamnée à mort par les Versaillais, sa peine fut commuée en travaux forcés et Louise Michel, déportée en Nouvelle-Calédonie en 1873, amnistiée en 1880, rentra en France et participa au mouvement anarchiste. Condamnée à trois reprises (1883-1886-1890), elle dut émigrer à Londres de 1890 à 1895. Auteur de poèmes, dont certains furent publiés sous le pseudonyme de « Enjolras », de romans et de pièces de théâtre, Louise Michel a laissé, outre des *Mémoires* (1886), *La Commune, histoire et souvenirs* (1898, réédité en 1970).

Lire aussi l'article sur le 120e anniversaire du retour en France par Dieppe de Louise Michel, déportée en Nouvelle Calédonie par Robert Privat in « *Le fil rouge* » N° 8 — automne 2000.

La rédaction de ce poème est liée à la crise de l'industrie cotonnière rouennaise de 1861-1865.

Les menaces de prohibition puis la guerre d'Amérique et la famine du coton provoquèrent écrit Marcel Boivin (1) « une des plus graves crises que la Seine-Inférieure ait connues : 150 000 chômeurs, dit-on, au cours de l'hiver 1862-1863 et, si elle s'atténua un peu ensuite, les années 1863 et 1864 n'en demeurèrent pas moins difficiles ».

Marcel Boivin donne des précisions sur le chômage, la diminution des salaires, les fermetures de petites filatures, la spéculation des gros manufacturiers, dénoncée par Charles Noiret.

Les tisserands à domicile du Pays de Caux furent atteints autant que les ouvriers des villes : chefs de famille, femmes, enfants. Afin d'éviter des troubles et sous la pression des maires, un « Comité central de bienfaisance au profit des ouvriers sans travail de la Seine-Inférieure », créé le 13 janvier 1862 par un groupe d'industriels (!) sollicita les souscriptions et fut relayé le 1er février 1863 par un comité national.

Mais M. B. cite un contemporain, Alexandre Roussel, lequel estime : « ce fut bien plus dans un but de politique que dans un but d'humanité que les deux principaux industriels (Pouyer-Quertier et Levavasseur) qui avaient fait d'abord d'énormes bénéfices en s'approvisionnant de coton avant la guerre, fondèrent ce comité de secours. On ne voulait pas laisser au gouvernement seul, la popularité attachée aux efforts pour tenir tête à la crise... » (2).

Pierre Largesse

(1) Boivin (Marcel), *Le mouvement ouvrier dans la région de Rouen, 1851-1876*, Publications de l'Université de Rouen, 1989, Tome I, pp.127-176.

(2) Roussel (Alexandre), *Mémoire sur l'industrie des tissus - Annuaire normand*, t. 44, 1878, p. 388 et s.

N.B. - Les textes de cette note ont été repérés par Pierre Largesse dans l'ouvrage fondamental pour tous les lecteurs s'intéressant à l'histoire du mouvement social, qu'est celui du regretté professeur Marcel Boivin.

30 ans du CETE et 50 ans des Laboratoires fêtés à Blois le 18 et à Grand-Quevilly le 25 janvier 2002

50 ans d'histoire sociale dans le secteur des Études et Recherche de l'Équipement

Par Robert Privat



Auteur de plusieurs ouvrages sur les travaux publics, et les innovations technologiques, André

Guillaume rappelait récemment qu'en 1939, le réseau routier français était le plus dense du monde, après celui de la Belgique, deux fois plus qu'en Angleterre et quatre fois plus qu'en Allemagne et en Italie.

Il ajoutait qu'à l'issue de la Seconde guerre mondiale, notre pays, en 1945, dut réparer ou reconstruire 7000 ponts, refaire dans l'urgence 50 000 km de routes, alors que l'ensemble du réseau (700 000) était parvenu, faute d'entretien, à la limite d'usure.

Au début des années 50, le réseau était très mal-en-point, alors que le tonnage et la vitesse du trafic connaissait un extraordinaire essor. L'indispensable développement de la construction routière et du génie civil exigea une véritable révolution dans les techniques, pour passer de méthodes souvent empiriques, à une rationalisation scientifique des choix, des mises en œuvre et de contrôle des matériaux, avec des matériels adaptés à l'ampleur de la tâche.

La France disposait du laboratoire de l'École des Ponts et Chaussées, depuis 1851, qui effectuait des recherches avec des moyens très infé-

rieurs à ceux des grands laboratoires britanniques, américains et allemands. Ce laboratoire devint autonome en 1949, sous le nom de Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC). Se créèrent ensuite 17 laboratoires régionaux, dont un à Rouen, implanté en 1952 dans l'île La-croix. Puis le labo rouennais, avec un Bureau régional de la Circulation et un Centre d'Expérimentation routière situés à Grand-Quevilly, formèrent les Organismes interdépartementaux des Ponts et Chaussées, qui deviendront en 1965, l'Organisme Technique Régional (OTR) avec l'adjonction d'un Centre d'Étude et de Construction de Prototypes et diverses divisions d'étude (urbanisme, construction, transports, ouvrages d'art, tracés autoroutiers, informatique). Tous ces services, désormais installés à Grand-Quevilly, deviendront un des sept Centres d'Étude Techniques de l'Équipement (CETE) en 1971: le CETE des régions de Normandie et du Centre, avec une implantation à Blois comprenant une antenne d'études, un labo régional et une station d'essais des matériels routiers.

Cet ensemble dont le champ d'activité s'étend sur 11 départements métropolitains, intervient également sur les Antilles, la Guyane et St Pierre et Miquelon. Avec un effectif total de 545 personnes, c'est en Normandie, un des plus importants organismes de recherche, d'études et de contrôles technologiques.

La direction du CETE ayant décidé de fêter les 50 ans des Laboratoires et les 30 ans du CETE, le syndicat CGT a saisi cette occasion pour publier, à l'intention des personnels et des retraités, un document qui retrace 50 ans d'activité revendicative couplés à une action persévérante pour la défense et l'amélioration du service public.

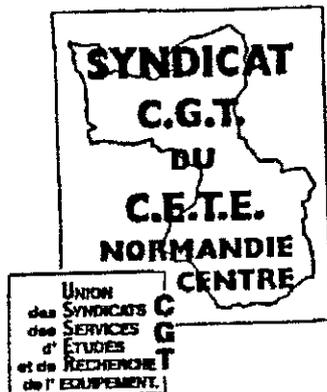
Dans la période actuelle où nombre de Services publics ont été affaiblis et sont menacés par les attaques du Medef et d'autres forces rétrogrades, notre Institut CGT a estimé que ce coup d'œil sur « 50 ans d'Histoire sociale dans ce secteur des études et recherche de l'Équipement » méritait d'être publié dans le « Fil rouge ».

Depuis la création des laboratoires des Ponts et Chaussées, puis dans les Centres d'études techniques de l'Équipement, le personnel était composé d'une minorité de fonctionnaires sous statut (Ingénieur des travaux publics de l'État, ingénieurs de Ponts et Chaussées et quelques assistants techniques) soit au maximum 10% des effectifs.

Pour 90%, les salariés étaient, de l'ouvrier à l'ingénieur spécialiste, en passant par les administratifs, les techniciens et techniciens supérieurs, des P.N.T. (personnels non-titulaires) dont le recrutement, le classement, la carrière seront définis par des règlements nationaux successifs, spécifiques aux labos et C.E.T.E, ce jusqu'aux lois de titularisation de 1983.

Après ces lois, le règlement national de 1973 a été mis en extinction et seuls peuvent être recrutés des personnels fonctionnaires

Robert Privat



Créé le 27 mai 1952 par une circulaire d'André Morice, le Labo de Rouen aura bientôt 50 ans. Créé par une circulaire de la Direction des Routes le 7 mars 1959, le Labo de

Blois aura bientôt 43 ans. Créé le 19 mars 1971, par décision d'Albin Chalandon, le CETE Normandie Centre a eu 30 ans en 2001. « C'est autant d'années de persévérante activité pour les intérêts individuels et collectifs des personnels et pour le Service Public, qui confèrent au syndicat CGT et à tous les salariés et retraités de ces organismes, le droit de se sentir pleinement impliqués dans ces anniversaires. » déclare le syndicat CGT

Dès l'origine, une double et constante préoccupation de la CGT: œuvrer pour la satisfaction des revendications et consolider le Service public.

Il y a près de 53 ans, le 9 février 1949, Henry Queuille, Président du Conseil, signait le décret « réorganisant le laboratoire de l'École Nationale des Ponts et Chaussées » en le transformant en « Laboratoire Central des Ponts et Chaussées (LCPC) ».

Un syndicat CGT y jouait déjà un rôle important. Sous son impulsion, le Comité Technique Paritaire (CTP) de cet organisme avait, très vite, fort bien exposé les problèmes fondamentaux auxquels étaient confrontés les personnels et la bonne marche du laboratoire :

Les membres du Comité Technique Paritaire unanime :

« Le Comité Technique Paritaire du Laboratoire Central des Ponts et Chaussées, réuni les 19 et 26 novembre et le 3 décembre 1951 :

« - constate d'une part, que le Laboratoire est un organisme dont l'importance ne cesse de croître d'année en année, que sa compétence est reconnue, que ses avis sont de plus en plus recherchés, que sa réputation s'étend sur le plan national et international ; » (...)

« Constate d'autre part, qu'une méconnaissance flagrante du rôle du Laboratoire et de ses nécessités financières, crée une situation de fait qui freine la marche du Laboratoire. (...)

« - ... L'instabilité des emplois, le manque de perspectives, des traitements dévalorisant le travail effectivement fait, expliquent pourquoi, en trois ans, il y eut mouvement entrée-sortie de 50 agents.

« Le Laboratoire est une pépinière pour les entreprises privées. Il en résulte des difficultés qu'il ne surmonte pas pour recruter et former à tous les échelons un personnel qualifié et stable et pour conserver des équipes de travail homogènes.

« Le CTP est convaincu qu'une situation aussi néfaste pour le Laboratoire ne peut plus durer, sous peine de porter gravement atteinte à ses perspectives proches ou lointaines, en particulier celles concernant la formation et la conservation d'un personnel qualifié indispensable... » (signé) Les représentants de la Direction et les représentants des trois Syndicats du LCPC.

Après des années de pression syndicale, la Direction du LCPC institua, au 1^{er} avril 1953, un Règlement sur la Rémunération des Agents Temporaires de Paris. Mais la faiblesse du contenu de ce texte s'avéra incapable de remédier aux carences soulignées en 1951, ce qui motiva, en juin 1956, le vœu suivant du CTP du LCPC :

« Le CTP réuni au LCPC le 21 juin 1956, sous la présidence de son directeur, après avoir pris acte de la réunion tenue le 8 juin 1956 chez M. le directeur du personnel du Secrétariat d'État aux Travaux Publics, s'est ému de la situation désastreuse du Laboratoire, situation due à l'instabilité de l'emploi, au manque de perspectives, aux traitements dévalorisant le travail effectivement fait. Cette situation s'est considérablement aggravée depuis 1951 où le CTP alertait déjà l'Administration et les Services compétents.

Pour remédier à cette situation très préjudiciable

à la fois aux intéressés et à l'Administration, le CTP unanime demande une amélioration substantielle dans la situation des agents mensuels du Laboratoire et ce, dans les délais les plus rapides. »

Avec l'essor des Labos Régionaux, se constituèrent des Syndicats CGT qui posèrent avec vigueur des exigences parallèles à celles du Labo Central, contraignant le Ministère à émettre, le 3 août 1956, une circulaire de « recommandations » de la Direction des Routes (Circulaire Rumpler) destinée à appliquer une grille indiciaire de classement pour les personnels techniques non titulaires des Labos Régionaux.

Des liens s'étaient établis entre les Syndicats CGT des Labos Régionaux et celui du Labo Central, ce qui aboutit en mars 1958 au dépôt des Statuts d'un Syndicat National... Plusieurs faits marquèrent la période qui suivit :

- L'obtention, par les sections parisiennes, du Règlement du 10 mars 1959 (circulaire Peltier) applicable aux personnels du LCPC et dont le contenu était très supérieur à celui de la circulaire Rumpler de 1956,
- Une campagne intersyndicale animée par la Section CGT du Laboratoire Central, à partir de novembre 1960, sur la revendication d'un *Projet de Statut National des Personnels des Laboratoires des Ponts et Chaussées* - projet aussitôt alimenté par des contributions de quelques Sections CGT de province qui avaient consulté les personnels,
- La révélation par le Syndicat National CGT, le 16 juin 1961, d'une décision du Ministre Robert Buron, créant un groupe de travail, sans participation syndicale, qui devait émettre un avis, entre autres, sur l'opportunité de supprimer le LCPC et de recourir à des laboratoires privés...

Ce qui contribua fortement à sensibiliser et à mobiliser pour des actions revendicatives unificatrices, les agents de l'ensemble des laboratoires, et à développer le rôle des Sections CGT. Ainsi, dès son origine et au cours des premières années de leur existence, le Syndicat National CGT et ses Sections locales, fondaient-ils leur activité à la fois sur des batailles pour de bons salaires, pour des garanties statutaires et pour la défense et la consolidation des laboratoires

Ainsi, au laboratoire de Rouen, ce double souci constant, apparaît-il avec évidence dans :

- La conclusion d'une lettre du 26 mai 1961, demandant l'application de la grille indiciaire du

LCPC, adressée par le bureau CGT à M.J. Lizée, Ingénieur en chef de Seine Maritime : ... « dans le double but d'exposer les désirs du personnel en matière de rémunération, et de satisfaire l'exigence justifiée de l'Administration : assurer la stabilité d'équipes de travail qualifiées et homogènes, condition impérative pour un bon fonctionnement du laboratoire ». Une lettre similaire était envoyée au Ministre Robert Buron.

- La déclaration des représentants CGT au CTP rouennais du 8 juin 1962 : ... « loin d'être les bénéficiaires de l'augmentation considérable de la productivité de leur travail, ils sont contraints à une lutte syndicale accrue pour reconquérir leur pouvoir d'achat sans cesse en régression. Le personnel sait que les crédits consacrés à l'aménagement routier et aux Laboratoires des Ponts et Chaussées sont, malgré les déclarations et promesses gouvernementales, notoirement insuffisants. Soucieux d'améliorer le fonctionnement de nos établissements, le personnel, avec son syndicat CGT, réclame sans relâche depuis des années, l'affectation prioritaire des fonds de l'État aux œuvres pacifiques, et en particulier l'allocation de crédits suffisants pour l'équipement, la modernisation et le développement de nos laboratoires ».

- Une note CGT remise à la presse, le 18 novembre 1963, à l'oc-

casion d'une journée de grève décidée par 95% des personnels du Labo, du Centre d'expérimentations routières (CER) et du Centre d'études et construction de prototypes (CECP); après l'énumération d'une série de revendications salariales et statutaires, ce texte ajoutait : ... « soucieux des intérêts de la technique routière, inséparables de leurs

propres intérêts, ils rappellent leur position constante : affectation totale des revenus du Fonds d'Investissement Routier (alimenté par la taxe sur



l'essence) à l'amélioration du réseau routier. De 1958 à 1962, les 3.000 milliards détournés de leur véritable destination auraient permis de construire 10.000 km d'autoroutes ».

La place nous manque pour énumérer des dizaines d'expressions, d'actions et propositions CGT de ce type...

Puis vinrent les campagnes revendicatives nationales CGT-CFDT, ponctuées de journées de grève, avec de grandes manifestations à Rouen, comme le 17 mai 1966 et le 1^{er} février 1967 où se remarquaient les pancartes et la banderole de l'Organisme Technique Régional (OTR) (qui devint ensuite CETE), clamant : « Notre éloge à la télé, c'est bien, de meilleurs salaires, ce serait mieux ! », « Tous auxiliaires, de l'Ouvrier à l'Ingénieur, nous voulons un statut ! », « Cessez de détourner les crédits routiers ! »... des tracts, diffusés par milliers à la population, explicitaient ces options.

Chaque expression revendicative salariale soulignait aussi la nécessité d'abonder les budgets dans l'intérêt des services.

Rappelons que le 14 février 1967, alors que les salaires de l'industrie chimique (sur lesquels étaient indexés les nôtres) venaient d'être augmentés de 14%, tardif rattrapage cumulé depuis 1962, R. Coquand, Directeur des Routes, annonça, au nom du Ministre Edgar Pisani, la non-application de cette majoration et la désindexation totale des salaires.

Le jour même, le Syndicat National CGT proposait une action nationale à la CFDT et à FO.

Le lendemain 15 février, une assemblée du personnel rouennais émit une motion destinée au Ministère et à la presse et prit des dispositions d'action, concrétisées dès le lendemain soir 16 février. A 20 h., plus de 100 agents de toutes catégories accueillaient bruyamment, pendant plus d'une heure, R. Coquand venu présider un banquet à la Halle aux Toiles. Les clameurs ont longuement retenti jusque dans la salle du banquet : « Maintien des droits acquis ! », « Nos 14% » etc.,.

Mais la motion remise, lors de cette mémorable « Fête à Coquand », ne manquait pas de réclamer aussi : « L'affectation des crédits routiers à leur

réelle destination ».

Début mars 1967, sur l'initiative du Syndicat national CGT, fut lancé un « appel à l'opinion ». Cet appel intersyndical sera diffusé à des dizaines de milliers d'exemplaires. Ces 2 pages portaient en sous-titres :

- Pour la recherche et le progrès technique dans le domaine routier et le génie civil.
- Pour la défense et l'extension des Laboratoires des Ponts et Chaussées
- Pour la défense des intérêts matériels et des conditions de travail de l'ensemble des agents des laboratoires.

Mai 68

Le matin du 13 mai 1968, jour de grève générale CGT-CFDT-FEN-FO, en riposte à la répression frappant les étudiants, le bureau de la Section CGT de ROUEN vint avec un projet de motion à la grille de l'OTR, le proposa à la CFDT et le fit adopter par le personnel massivement en grève.

Ce document reprenait naturellement les thèmes de la journée, ainsi que les revendications spécifiques aux Labos et OTR, et ne manquait pas de rappeler : « affectation au budget routier, et en particulier aux laboratoires des Ponts et Chaussées, de crédits à la mesure des besoins réels, qui assureraient aux personnels une véritable stabilité de l'emploi ».

Sur les 15 jours de grève de l'OTR, du 20 mai au 5 juin, et les acquis revendicatifs remarquables, nous vous renvoyons à l'article « Mai 68 à l'OTR », paru dans le N°3 du « fil rouge », au printemps 1998.

Une lutte sans cesse renouvelée

Le personnel eut à combattre de multiples initiatives politiques, ministérielles ou directoriales portant atteinte aux effectifs et au potentiel des Labos, OTR et CETE.

Ainsi, le syndicat CGT dut-il s'opposer vigoureusement à la circulaire Chalandon du 2 décembre 1969, relative aux Personnels Non-Titulaires, recommandant la réduction de leurs effectifs et insistant sur les possibilités de transfert d'activités au secteur privé par recours aux entreprises et aux bureaux d'études. C'était déjà le passage (il y a

CGT
NON,
IL N'Y A PAS TROP D'EFFECTIFS dans les C.E.T.E. @ LABOS !

OUI
au DROIT de MUTATION VOLONTAIRE, avec MOBILITÉ dans les DEUX SENS: HORS les C.E.T.E. @ LABOS.

plus de 32 ans !) du « faire » au « faire-faire » !

Dans l'esprit de cette recommandation, le personnel de l'atelier des prototypes et le syndicat CGT durent affronter en 1970 un difficile face-à-face avec le directeur de l'OTR « incitant au départ » plusieurs ouvriers et contremaîtres, par démissions ou mutations dans un service du LCPC. Ce qui eut pour effet de retarder lourdement la naissance et la diffusion de matériels d'essais innovants...

Cette logique destructrice inspira à un député UNR de l'Eure, Tomasi-ni, une question écrite déposée chez M. Chalandon le 3 avril 1970, mettant en doute l'utilité des Labos des Ponts et Chaussées et demandant la suppression de leurs budgets. Cette provocation déclencha un tel scandale dans tous les Labos et autres Services de l'Équipement que Chalandon fut contraint de répondre en un temps record, au JO du 26 Mai 1970, attestant du rôle des Labos indispensables au progrès de la technique, exposant « l'impact économique considérable » de leurs recherches dont « les avantages économiques obtenus sont plusieurs fois supérieurs aux dépenses consacrées aux recherches et études particulières. ».

Mais le Ministre ajouta qu'il fallait augmenter la rentabilité de ces services et qu'il n'envisageait pas d'accroître les moyens des laboratoires en crédits, en matériel, en bâtiments et en effectifs !

Dans la bataille pour des autoroutes libres et gratuites

Derrière ces manœuvres qui conduisaient à affaiblir les capacités de l'État et du Service public dans leur mission de répondre aux besoins de la nation, il y avait, en fait, la volonté de préparer le secteur privé à aspirer les fonds d'un chantier qui promettait d'être gigantesque, celui de la construction des autoroutes.

Un article dans la Vie Ouvrière N.°1311 du 15 octobre 1969, exposant l'opinion du Ministre Chalandon pour la remise des autoroutes au secteur privé, était intitulé : « l'autoroute et le coffre-fort ». Cet article précisait : « ... selon la propagande officielle, voilà qui va alléger le budget de l'État et donc soulager les contribuables. Rien de plus faux ! Au lieu d'un allègement, c'est en réalité une charge nouvelle qui attend les automobilistes. Car il y a le péage »... « Les sociétés concessionnaires pourront le fixer li-

brement. Le ministre prétend qu'elles seront suffisamment « raisonnables », si elles ne veulent pas voir leurs clients désertier leurs ouvrages... ». « Étonnez-vous après cela que toujours selon le ministre « d'ores et déjà, les banques d'affaires françaises, voire des établissements étrangers, s'intéressent au projet ». Parbleu ! Avez-vous déjà vu des capitalistes refuser un cadeau ou dédaigner une bonne affaire? »



La privatisation était en marche et fera de nombreux dégâts dans les Services publics.

Dans ce contexte, le syndicat CGT de l'OTR de Rouen multiplia les initiatives en direction des élus, parlementaires et conseillers généraux, auprès de la presse locale, auprès des automobilistes... Par exemple, le 16 décembre 1970, à partir de 17h, aux principaux carrefours de la ville de Rouen, des dizaines de militantes et militants de l'OTR diffusèrent aux automobilistes un document CGT devenu tract CGT-CFDT, intitulé : « Exklusif, inaugurant 22,15 km de l'Autoroute A13, le vendre-

di 18 Décembre 1970, M.BETTENCOURT, Ministre de l'Aménagement du Territoire déclare, en présence de M. Dreyfus, Directeur des Routes et de la Circulation, « Les autoroutes vont être gratuites pour les automobilistes normands ».

Ce tract fit « un tabac ». Toute la ville en parla et la presse locale y fit le lendemain un large écho.

La première phrase du texte précisait : « Cette nouvelle est évidemment fausse... et pourtant, par la taxe sur les carburants (0,79F sur l'essence et 0,83 sur le super), les automobilistes de la Seine-Maritime ont versé à l'État, en 1969, la somme de 352.395.720 F (plus de 35 milliards d'AF), sans compter les vignettes, taxes à l'essieu, péages récemment majorés, etc. »

Le texte exposait que la loi du 31 Décembre 1951 aurait permis de construire 650 km d'autoroutes pour la seule année 1969. Cette loi aurait dû doter la Seine-Maritime de plus de 77 millions, alors que la voirie communale n'en perçoit qu'un seul ! Un chapitre expose : « Les autoroutes privées : une bonne affaire pour les grandes banques » et démontre que la loi du profit, pour quelques uns se substitue à l'esprit de Service Public. L'appel est lancé aux automobilistes, afin qu'ils exigent des autoroutes sans péage. Est aussi expliquée la situation des non-titulaires de l'OTR.

La bataille pour défendre le labo et utiliser toutes ses compétences

L'affaire du « Pont des Meules » est éclairante quant à la méthode employée pour affaiblir le Service public. Elle est révélée par le syndicat CGT à l'automne 1971.

Pour les sondages géologiques préliminaires à la construction de cet ouvrage en amont du pont de Tancarville, (qui s'appellera plus tard le « Pont de Brotonne »), M. Rossi, Directeur départemental de l'Équipement de la Seine-Maritime, fit appel à une entreprise privée.

Cette décision fit scandale car elle ignorait délibérément la solide section géotechnique du Labo qui avait une réputation de compétence au niveau national, voire international. Cette section était alors forte d'un bon nombre d'ingénieurs, techniciens supérieurs, techniciens, agents de maîtrise et ouvriers sondeurs, dotés d'une incontestable expérience.

Alors que l'on faisait appel à elle à des centaines de kilomètres, ce qui occasionnait frais de déplacement et sujétions diverses, on lui refusait d'intervenir dans sa région d'implantation. De plus, cette section disposait de matériel ultra-moderne de sondage des sols, qui avait coûté fort cher.

Le syndicat tenta, vainement, de joindre le Directeur départemental de l'Équipement, qui ne donna aucune explication.

L'appel fut alors lancé à des Conseillers Généraux.

L'un d'eux, Victor Blot, conseiller général communiste, interpella le Préfet en séance publique, lui demandant pourquoi la DDE, service de l'État, n'avait pas fait appel au Labo de l'État, tout proche.

Cette question était d'autant plus pertinente que le choix de la DDE conduisait à faire dépenser à l'État deux fois le prix des sondages: d'un côté le financement de la section géotechnique du Labo, existant indépendamment des travaux en question, de l'autre l'intervention de l'entreprise privée.

Le Préfet, désemparé par cette question précise et inattendue, consulta M. Rossi, présent à ses côtés, qui lui souffla une réponse ignoble : « *Le Laboratoire ne peut se charger que de petites études secondaires, mais n'est pas qualifié et n'a pas les compétences exigées pour une opération de cette ampleur* », ce qui était faux.

Le syndicat CGT diffusa cette réponse mensongère du Préfet et du Directeur dans les services. Elle suscita la colère légitime de tout le personnel du CETE et notamment de la section géotechnique.

Malgré de multiples relances, le DDE refusa systématiquement la moindre rencontre avec les militants syndicaux du CETE.

Un syndicalisme bien ancré dans la vie revendicative

Chaque coup d'œil dans le rétroviseur de ces cinq dernières décennies, met en vive lumière une conception d'un syndicalisme bien ancré dans la vie revendicative, informant et sollicitant les syndiqués, les personnels, doublé d'une volonté de parfaire l'efficacité du réseau scientifique et technique de l'Équipement, élément du Service public.

Ce souci de conforter les Organismes du Réseau jalonne tous les documents des Assemblées et Congrès de la CGT, toutes ses déclarations publiques, démarches auprès des Parlementaires, toutes les discussions avec les Directions du CETE ou avec les représentants du Ministère, toutes les propositions émises dans les CTP locaux ou central, toutes les luttes revendicatives pour le pouvoir d'achat, les carrières, les indemnités de déplacement, les conditions de travail.

Rappelons le rôle joué par nos militantes et militants, avant, pendant et après la grande grève de 1968, en 1978-79 contre les « *dégraissages* » d'effectifs, contre les dangers du plan de décentralisation d'Olivier Guichard, pour la préparation des États Généraux du Service Public de juin 1980, ainsi que les riches contributions des Sections et du Syndicat National CGT aux Assises Régionales (notamment à Rouen) et Nationale de la Recherche et de la Technologie (fin 1981-début 82), les travaux de la délégation CGT au Groupe de Travail Ministère-Syndicats sur les CETE et Services Centraux en 1981-82, notre lutte acharnée pour la budgétisation, l'approfondissement de nos réflexions sur les interventions dans la gestion, pour l'introduction de critères spécifiques au Service Public (en témoignent les vœux que nos représentants firent adopter par le CTP du CETE dans les années 80) fondés sur l'effet économique et social des recherches et études, à mesurer à moyen et long terme, et non sur l'effet de rentabilité immédiate par exercice comptable annuel.

Notable fut aussi la contribution du Syndicat CGT à la Journée exposition-rencontres du CETE, à Grand-Quevilly, le 14 Septembre 1990, où un stand exposa, en une série de panneaux, nos principales options, et où fut remis aux centaines de visiteurs un dossier comprenant une lettre du Conseil syndical et la reproduction de plus de 30 documents, analyses, tracts, affichettes, sous une chemise résumant notre objectif : « *Un CETE Normandie-Centre - élément*

du Réseau National des CETE et Laboratoires de l'Équipement - encore plus performant, pour répondre mieux aux demandes des usagers (Services de l'État, Élus des Régions, Départements et Communes, etc.) et contribuer plus efficacement à l'impulsion du progrès technique, économique et social ».

Dans une période plus récente, il faudrait citer — entre autres — la ténacité du syndicat CGT pour une « titularisation correcte », pour la « création et l'amélioration du corps des Experts Techniques », pour les « réformes catégorielles et les régimes indemnitaires, l'embauche définitive des vacataires », le « recrutement sur postes vacants, contre les méfaits du décret Sapin du 22 Septembre 2000 » imposant d'inraisemblables contraintes bureaucratiques pour la perception des indemnités de déplacement, « pour une RTT qui préserve les droits de chacun sans préjudice sur l'efficacité des services »; signalons aussi ses analyses pour « la sauvegarde de l'ingénierie publique », etc.

Tout récemment, le syndicat CGT s'est évidemment identifié aux objectifs de la Confédération Européenne des Syndicats appelant à une mobilisation revendicative « pour une Europe du plein emploi, indépendante, solidaire, pour améliorer les salaires et retraites par répartition, pour harmoniser vers le haut les protections sociales, pour les Services publics », en une Euro-manifestation, le 13 décembre 2001 à Bruxelles, à la veille du sommet des Chefs d'État européens de Laeken.

Une dizaine des militants du syndicat CGT du CETE était donc ce 13 décembre, avec sa bannière, dans l'immense cortège (100.000 participants ; 44 organisations nationales de 25 pays ; près de 15.000 militants de la CGT, très dynamiques, sur les 20.000 venus de France).

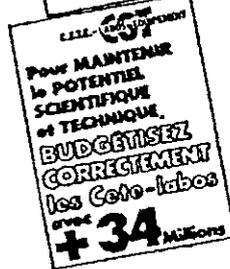
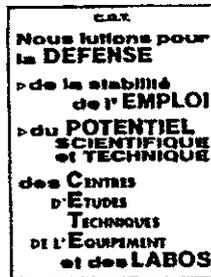
Qui a vraiment la volonté de conforter nos labos, notre CETE?

En ces journées d'anniversaires, si les organisations de la CGT des LABOS, Central et Régionaux, des OTR, puis des CETE, le Syndicat National transformé en Union des Syndicats CGT des Services d'Études et de Recherche de l'Équipement — et notre Syndicat du CETE Normandie-Centre en particulier, promoteur d'une activité revendicative qui lui assure la confiance des personnels, renouvelée à

chaque élection - peuvent se prévaloir d'un attachement, sans faille, à parfaire le Service Public. Nous n'avons connu, hélas, que peu de Directeurs du Personnel, peu de Directeurs du CETE qui peuvent y prétendre. Malheureusement, la plupart de nos interlocuteurs, s'ils pensent être de bons serviteurs de l'État, sont surtout hantés par un respect quasi morbide de règlements administratifs, même s'il s'avère que ceux-ci, totalement inadaptés aux spécificités de vie des LABOS et CETE, sont de véritables freins au fonctionnement souhaitable des Services et à leur efficacité. Arc-boutés sur leurs certitudes, ils ne sont malheureusement contraints et forcés à une négociation intelligente que si les personnels, en toutes occasions, s'expriment avec une vigueur tenace et bien argumentée.

« Bon anniversaire et longue vie aux labos de Blois et de Rouen, au CETE Normandie Centre, à toutes et à tous les salariés et retraités, en souhaitant aussi à toutes et à tous une Bonne Année 2002, pour la syndicalisation à la CGT, meilleur garant de la vie revendicative et de l'avenir des Labos et CETE ».

Le syndicat CGT



Sigles et abréviations:

- DDE: Direction départementale de l'Équipement
- CER: Centre d'expérimentations routières
- CTP: Comité Technique Paritaire
- CETE: Centre d'Études technique de l'Équipement
- CECP: Centre d'études et de construction de prototypes
- LCPC: Laboratoire central des « Ponts et Chaussées ».
- Labos: Laboratoires régionaux du ministère de l'Équipement,
- OTR: organisme technique régional
- UNR: Union pour la nouvelle république (Parti politique de droite, prédécesseur de l'actuel RPR-Rassemblement pour la République)

Hygiène, sécurité, conditions de travail

Hygiène, Sécurité et Conditions de Travail

*C'est un besoin urgent que d'écrire
l'histoire sociale en ce domaine.*

La catastrophe de Toulouse a mis en évidence l'importance de prendre au sérieux les questions de sécurité dans les entreprises, notamment en cette période particulière de dérégulation et d'intégrisme libéral.

Le dogme de l'entreprise devant se « centrer sur son métier » et l'offensive libérale contre l'État qui ne devrait plus s'ingérer dans les affaires des entreprises, ont montré leurs limites à Toulouse.

Les normes de type Iso 9002, aboutissement d'une logique d'autocontrôle, ne remplaceront jamais le contrôle public.

Dans ce contexte de renforcement du risque industriel, les salariés des entreprises sont en première ligne. Or l'activité de leurs syndicats en ce domaine est peu connue.

Les Comité Hygiène et Sécurité — et Conditions de Travail (CHS-CT) ne cessent, depuis des années, de pointer les risques et de tirer la sonnette d'alarme, souvent dans le désert. Il est urgent de travailler à écrire leur histoire, celle de leur persévérance revendicative, celle de leurs militants dévoués au service de la santé et de la sécurité au travail comme à l'étranger.

Le témoignage de Jacques Defortescu est un appel à engager ce travail nécessaire.

Gilles Pichavant

Prise en charge de l'environnement chez Tréfimétaux au Havre.

Par Jacques Defortescu

Je suis très satisfait de voir ce que sont devenues les questions de pollution, de risques technologiques et écologiques, et les dimensions que ces questions prennent dans le public.

J'en suis d'autant plus satisfait que ce n'est pas d'aujourd'hui qu'avec d'autres je me suis battu sur ces questions, et il se trouve qu'à l'époque nous n'étions pas nombreux.

Je me dis que dans un passé peut-être pas très lointain, nous avons peut-être manqué l'opportunité de pour dénoncer publiquement les situations, rendre publiques nos actions et les faire savoir hors de l'entreprise.

J'en veux pour preuve les multiples luttes que nous avons menées sur ce sujet à l'époque où j'étais dans l'entreprise Tréfimétaux dont je fus le secrétaire du syndicat CGT de 1969 à 1979.

Je ne peux pas ici soulever les multiples actions qui furent les nôtres au sein du Comité d'hygiène et de sécurité, dans les ateliers où les conditions de travail étaient particulièrement pénibles. Les tréfileurs avaient tous au moins un doigt coupé par leur machine.

En tréfilerie cuivre, nous avons « le plaisir » de travailler dans la plus vieille tréfilerie d'Europe. On y voyait par beau temps voler des paillettes de cuivre, qui bien évidemment pénétraient nos poumons. Quand il fallait dépanner une machine — c'était notre quotidien — nous nous roulions dans un mélange d'huiles et de boues. Les câbleurs risquaient leur vie. Certains d'entre eux y laissèrent un bras et quelque fois leur vie, entraînés par un tourillon, une bobine ou une autre botte de cuivre.

Je me souviens notamment d'une lutte menée et gagnée grâce à l'aide du labo-chimie de l'Université de Rouen qui, alors que la direction déclarait que les produits qu'utilisaient les fondeurs n'étaient pas nuisibles pour leur santé, nous aidèrent à faire la démonstration que ces dits produits étaient chargés de phosphore à l'état pur, produit mortel pour la santé. Après de nombreuses protestations, la direction enleva le produit, non sans avoir protesté auprès de l'UFR de Sciences.

Mais l'histoire la plus caractéristique, me semble-t-

il, du mépris avec lequel le patronat traitait ces questions d'écologie, fut celle du laminoir « Garrett ».

Nous sommes à la fin des années 70. Un laminoir très performant dit « de coulée continue » a été installé après deux ans de mise au point. Depuis quelques temps il produit des tonnes de fil de cuivre par bottes de 2,5 tonnes. Le vieux laminoir qui avait produit des milliers de tonnes et battu des records de productivité (à ce sujet d'ailleurs, je me souviens que quand un record était battu, l'ingénieur de production payait du rhum pour remercier les compagnons), reléguant au placard les images de ces tréfileurs qui, dans la chaleur du laminoir attrapaient à la pince, à la sortie de coulée, le fil en fusion, pour l'introduire dans la goulotte suivante. Le travail était dangereux à l'extrême et bon nombre d'ouvriers — qui se relayaient tous les quarts d'heure — y laissèrent qui une jambe, qui un bras.

Ce laminoir obsolète est donc démonté dans le courant des années 70, laissant à la place une friche industrielle avec en son centre une énorme fosse dans laquelle, chaque jour, toute l'usine jetait des détritiques de toutes sortes, des huiles de machine ou de coupe, des éthers, des résidus de pétrole et autres déchets gras en grande quantité, et même des acides. La fosse fut vite remplie.

Comme chaque lundi, nous sommes réunis en réunion du bureau du syndicat lorsqu'un camarade responsable du syndicat me signale que, chaque nuit, paraît-il, deux salariés pomperaient la fosse et reverseraient les liquides sales, usés et quelques peu encombrants, dans le canal qui jouxte l'usine.

Quelle n'est pas ma surprise ! Je travaille à côté de ce lieu et je n'ai pas remarqué de manutention. Décision est prise: cette nuit, mon camarade membre du CHS et moi-même, munis d'un appareil de photo, nous nous rendons sur les lieux. Tout ce que l'on avait raconté était encore plus vrai que nous aurions pu l'imaginer. Non seulement un gardien de l'usine pompait, à l'aide d'une grosse pompe, les cochonneries qui se trouvaient dans la fosse, pour les déverser dans le canal derrière l'usine, mais il était aidé dans sa tâche nocturne par un jeune employé d'une entreprise temporaire de moins de 16 ans qui de toute manière n'aurait pas dû travailler de nuit.

Fort de ce constat et des photos que nous firent, dès le lendemain matin, tous les membres du CHS, moi-même, secrétaire du syndicat CGT et mon camarade R. Zelek, alors membre du CE, nous rendons auprès de la direction pour exiger que soit mis fin à cette pollution. Le directeur d'alors, champion dans la démagogie, nous jura ses grands dieux qu'il n'était

pas au courant et qu'il convoquait illico l'ingénieur de sécurité, également ingénieur responsable de la pollution et qu'il lui passerait un savon.

Le midi même nous distribuions à tout le personnel notre journal syndical qui relatait les faits. Nous informions la DRIRE, mais l'ingénieur qui nous fut dépêché sur place ne fit rien, car dans l'entrefaite tout avait disparu.

En effet, l'après-midi même un camion venait chercher les déchets contenus dans la fosse, y compris les ferrailles qui s'y trouvaient, pour les stocker en vue d'être reconditionnées.

Et l'ingénieur me direz-vous? Et bien il fut muté.... Au siège de la société Tréfinmétaux, comme responsable des questions d'écologie dans l'entreprise.

La conclusion de cette histoire, je la laisse à André Maurois, le célèbre romancier et essayiste elbeuvien, qui a écrit « *la vérité de chacun est ce qui le grandit* ». Gageons que ces hommes là n'en sont pas sortis grandis.

A lire et faire lire:

« De la charité à la solidarité — Quelques jalons dans l'histoire des retraites »



L'institut CGT d'histoire sociale des PTT publie sous la signature de Maurice Desseigne, cette brochure de 41 pages « De la charité à la solidarité » qui fait l'historique des retraites, de leur genèse jusqu'à aujourd'hui, avec une précision scientifique.

A lire et faire lire sans modération !

Pour se la procurer au prix de 4,6 € (30f) : Institut d'histoire sociale, Fédération nationale des activités postales et de télécommunication CGT, 263, rue de Paris — case 545 — 93515 Montreuil Cedex